

*Interpellation présentée par le député :
M. Fabiano Forte*

Date de dépôt : 15 avril 2009

Interpellation urgente écrite

Suppression de la loi sur la fonction d'architecte cantonal (L 5 3) : quelle consultation ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En réponse à l'IUE 717 déposée le 18 février 2009, le Conseil d'Etat annonce vouloir déposer un projet de loi visant à supprimer la L 5 3 (loi sur la fonction d'architecte cantonal).

Ma question est donc la suivante :

Le Conseil d'Etat envisage-t-il de consulter la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève, ou tout autre organisme, avant le dépôt de ce projet de loi ?